



*Ecole de Danse Agréée*

Direction Claire Baulieu

36, rue Pierre et Marie Curie 93170 Bagnole

T. 01 83 74 56 25

conservatoire.d.bagnole.fr@est-ensemble.fr

## ***GUIDE DE LA RENTREE 2016-2017***

### **Programme des activités**

Cours et ateliers chorégraphiques

- Eveil musical et corporel 3-4ans
- Eveil au mouvement 5 ans
- Initiation à la danse 6-8 ans
- Danse classique en cycles à partir de 7 ans
- Danse contemporaine et moderne en cycles à partir de 8 ans + cours adultes tous niveaux
- Danses de la culture hip-hop à partir de 8 ans
- Danse Expression africaine à partir de 11 ans + cours adultes tous niveaux
- Yoga dynamique et postural à partir de 14 ans
- Body Mind Centering adultes tous niveaux
- Ateliers chorégraphiques en danse contemporaine, danse classique et danse expression africaine.

Chaque année, le conservatoire de danse dispense dans ses locaux un enseignement adapté auprès des enfants des crèches Croix Rouge et Désiré Viénot et participe aux projets artistiques des écoles maternelles et primaires en lien avec l'inspection d'Académie. Le conservatoire est partenaire du Pôle réussite et solidarités de la Direction de l'Éducation.

### **Association Jocus**

L'association des parents et des élèves soutient la participation des ateliers chorégraphiques à des concours rencontres et projets chorégraphiques spécifiques au niveau départemental, régional et national, ainsi qu' à l'international avec le projet d'échange culturel et pédagogique « Dépayages chorégraphiques ». Chaque année, elle organise des Master class, des conférences et des Sorties aux spectacles.

**Reprise des activités à partir du**

**LUNDI 12 SEPTEMBRE 2016**

**Pour plus de renseignements sur les modalités d'inscription et le programme des activités :**

36 rue Pierre et Marie Curie  
93170 Bagnole  
conservatoire.d.bagnole.fr@est-ensemble.fr  
tel 01 83 74 56 25

### **Accès**

Métro Gallieni (ligne 3)  
Bus 76 ou 122, arrêt Pierre et Marie

**ACCUEIL DU PUBLIC / FORMALITES ADMINISTRATIVES D'INSCRIPTION ET DE REINSCRIPTION**

Le secrétariat accueille le public du lundi au jeudi de 14h à 18h et le vendredi de 14h à 19h. En période de vacances scolaires, du lundi au vendredi de 13h00 à 15h00.

✉ 36 rue Pierre et Marie Curie 93170 Bagnolet ☎ 01 83 74 56 25

📧 Direction : claire.baulieu@est-ensemble.fr / 📧 Secrétariat : sandrine.garcia@est-ensemble.fr

Les demandes d'inscription et de réinscription ont lieu chaque année de mai à juin et reprennent au début du mois de septembre, sous réserve des places encore disponibles. La priorité est attribuée aux réinscriptions, aux Bagnoletais, aux résidents des communes d'Est-Ensemble et par ordre d'arrivée des demandes. Les dossiers incomplets ou présentant des impayés ne sont pas traités en priorité et sont retournés par courrier ultérieurement.

Les demandes doivent être remises au secrétariat ou déposées dans la boîtes aux lettres du conservatoire de danse. La confirmation des réinscriptions et des inscriptions est envoyée, au mois d'août, par courrier sous forme de convocation. Les cours de danse commencent une dizaine de jours après la rentrée scolaire.

Les cours sont organisés en fonction du calendrier scolaire, de septembre à juillet. Ils ne sont pas assurés pendant les vacances scolaires, ni les jours fériés. Les informations concernant les activités sont affichées à l'entrée du conservatoire sur le tableau réservé à cet effet.

La direction reçoit les parents et les élèves qui le souhaitent sur rendez-vous. Les courriers distribués dans les cours contiennent des informations importantes sur l'organisation des activités et des manifestations du conservatoire de danse. Il est essentiel d'y être attentif.

documents à joindre à votre demande  
**d'INSCRIPTION**

- ① **Certificat médical d'aptitude** (à compléter par le médecin sur la partie réservée à cet effet en page 3 du formulaire)
  - ② **Attestation d'assurance civile**
  - ③ **Une photo d'identité récente**
  - ④ **Copie d'un justificatif d'identité**
- Elèves Majeurs** : copie recto verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité
- Elèves Mineurs** : copie recto verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité d'un responsable légal du mineur **et** la copie intégrale du livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- ⑤ **Copie d'un justificatif de domicile** :
- Locataire** : copie de la dernière quittance de loyer ou facture d'électricité ou taxe d'habitation.
- Propriétaire** : copie de la dernière taxe foncière ou copies de l'attestation de propriété et de la dernière facture d'électricité.
- Hébergement ou domiciliation chez les parents** : joindre le justificatif de domicile de l'hébergeant selon les formalités ci-dessus, une attestation d'hébergement datée et signée et la copie recto et verso de la pièce d'identité de l'hébergeant

Documents à joindre à votre demande  
**de REINSCRIPTION**

- ① **Certificat médical d'aptitude** (à compléter par le médecin sur la partie réservée à cet effet en page 3 du formulaire)
  - ② **Attestation d'assurance civile**
  - ③ ⑤ **Copie d'un justificatif de domicile** :
- Locataire** : copie de la dernière quittance de loyer ou facture d'électricité ou taxe d'habitation.
- Propriétaire** : copie de la dernière taxe foncière ou copies de l'attestation de propriété et de la dernière facture d'électricité.
- Hébergement ou domiciliation chez les parents** : joindre le justificatif de domicile de l'hébergeant selon les formalités ci-dessus, une attestation d'hébergement datée et signée et la copie recto et verso de la pièce d'identité de l'hébergeant
- ④ **Une photo d'identité (si nécessaire)**
- ⑤ **Copie d'un justificatif d'identité en cas de renouvellement d'un titre de séjour ou d'une carte d'identité**

**TARIFS ET CONDITIONS DE REGLEMENT**

durée du cours	MINIMUM par trimestre résidents de la C.A.E.E.	MAXIMUM par trimestre résidents de la C.A.E.E.	par trimestre résidents hors C.A.E.E.
entre 45 minutes et 1 heure 45	10.20 €	41.82 €	103.02 €
entre 2 heures et 2 heures 45	20.40 €	81.60 €	168.30 €
à partir de 3 heures et plus	30.60 €	121.38 €	252.96 €

Les tarifs sont applicables jusqu'à la prochaine délibération du Conseil Territorial d'Est Ensemble les modifiant. Ils sont forfaitaires par trimestre et varient en fonction du Quotient Familial et de la durée des cours pour les résidents d'Est-Ensemble (Bagnolet, Bobigny, Bondy, le Pré-Saint-Gervais, Les Lilas, Montreuil-sous-Bois, Noisy-le-Sec, Pantin et Romainville). Chaque trimestre engagé est dû et doit être réglé, même en cas d'abandon.

**ATTENTION !** L'application du Quotient Familial est valable pour une durée limitée. Son renouvellement doit être impérativement effectué avant la fin de sa validité auprès du Service des Prestations Municipales de la Ville de Bagnolet (☎ 01 49 93 60 80). Dans le cas contraire, le tarif maximum est appliqué automatiquement. Les réclamations ne sont plus recevables 3 mois après la date d'échéance de la facture et aucune réduction de facture est acceptée.

Le règlement des cotisations s'effectue auprès du Service des Prestations Municipales de la Mairie de Bagnolet, en espèce ou par prélèvement bancaire (se munir d'un RIB), auprès du Service des Prestations Municipales de la Ville de Bagnolet, ou par chèque à l'ordre du Trésor Public à envoyer à : Mairie de Bagnolet, Service des Prestations Municipales, Place Salvador Allende BP 35, 93171 Bagnolet Cedex.

## COURS D'ESSAI

Aucun élève ne peut faire un cours d'essai sans avoir remis au préalable sa demande d'inscription au secrétariat.

En début d'année scolaire, un ou deux cours d'essai sont autorisés dans les cas suivants :

- inscription dans les cours d'éveil musical et corporel, d'éveil au mouvement et d'initiation à la danse : **2 cours**.
- inscription dans les cours de danse classique, contemporaine, expression africaine, danse de la culture hip-hop, BMC et yoga : **1 cours**.
- demande de changement de discipline dans le cadre d'une réinscription : **1 cours**

Une fois les cours d'essai effectués, l'inscription ou la réinscription devient définitive. En cas d'abandon, il est indispensable de prévenir le secrétariat.

Lors du premier cours, les professeurs vous conseilleront sur l'achat des tenues appropriées pour les cours de danse classique et de danse contemporaine. Pour les autres disciplines, tenue conseillée :

- Eveil musical et corporel - Eveil au mouvement - Initiation à la danse - Danse expression africaine – Yoga et BMC : bas de survêtement ou leggings (collant sans pieds), tee-shirt ou justaucorps [pieds nus].
- Danses de la culture hip-hop : bas de survêtement ou leggings (collant sans pieds), tee-shirt, baskets.

## REGLEMENT INTERIEUR

Les parents ou accompagnants ne sont pas autorisés à assister aux cours mais sont conviées aux portes ouvertes et aux manifestations du conservatoire plusieurs fois au cours de la saison.

Les familles reçoivent une évaluation trimestrielle pour élèves mineurs uniquement.

La pratique de la danse au sein du Conservatoire de danse associe un travail collectif. En conséquence, la ponctualité et l'assiduité aux cours sont indispensables à leur bon déroulement et à la progression du travail tout au long de l'année.

Tout retard ou absence doivent être signalés au secrétariat dans les meilleurs délais.

La radiation d'un élève prend effet en cas de fréquentation irrégulière, d'absences non justifiées pendant 3 cours consécutifs, la non-réponse aux relances, le non-paiement des cotisations trimestrielles, le non-respect des locaux et du matériel et en cas d'agissements dangereux contre soi ou contre un tiers et de propos déplacés à l'égard d'un élève ou du personnel du conservatoire.

Deux vestiaires et une douche sont à la disposition des élèves. L'accès aux vestiaires et aux studios de danse est exclusivement réservé aux élèves et aux professeurs. Chaque élève doit avoir un sac contenant sa tenue, son matériel de coiffure et une petite bouteille d'eau. Le visage doit être dégagé et les cheveux attachés. Pour des raisons de sécurité, le port de bijoux et de montre n'est pas autorisé. Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser un élève à suivre son cours s'il ne se présente pas dans la tenue réglementaire. Dans ce cas, il assistera au cours en observateur.

Pour éviter les vols, tous les vêtements et objets personnels doivent être emportés dans les studios. En cas de perte ou de vol, le conservatoire ne peut être tenu responsable.

Les élèves ne sont pas autorisés à rester dans les locaux du conservatoire en dehors de leurs horaires de cours.

Les élèves mineurs doivent être accompagnés d'un responsable qui doit s'assurer que l'enfant entre dans le studio avec son professeur. Le responsable ne doit pas le déposer dans la rue, sur le parvis ou devant les entrées du bâtiment. Il doit arriver quelques instants avant la fin du cours de danse pour récupérer l'enfant. Les élèves ne doivent jamais quitter le bâtiment seuls. En cas de retard imprévisible du responsable, il est indispensable d'avertir, dans les meilleurs délais, le secrétariat du conservatoire de danse ou l'accueil du centre Pablo Neruda (01 49 93 60 74). En dehors de leurs horaires de cours et des répétitions, les élèves ne sont, en aucun cas, sous la responsabilité des agents du conservatoire de danse.

Les élèves entrent dans les studios après y avoir été invités par le professeur. Ils ne sont pas autorisés à ouvrir les fenêtres des studios.

Les cours de danse peuvent être annulés ou reportés dans certains cas exceptionnels : maladie, accident du travail, formation ou déplacement autorisé du professeur. En cas d'absence d'un professeur pour une durée indéterminée, celle-ci est signalée par un affichage sur la porte vitrée de l'entrée du bâtiment et du conservatoire de danse. En cas d'absence inopinée, un SMS d'alerte sera adressé aux familles dans la mesure du possible.

Pendant toute la durée de leur présence au conservatoire de danse il est demandé aux élèves, aux parents et aux accompagnants d'adopter un comportement judicieux en toutes circonstances en restant silencieux, de respecter les consignes de sécurité et d'hygiène applicables à l'ensemble des locaux - il est interdit de consommer des denrées alimentaires et d'utiliser les téléphones portables.

Dans le cadre des activités du conservatoire de danse, la reproduction et la diffusion d'image des élèves mineurs et des élèves majeurs peuvent être publiées, par tous modes et procédés, sur tous supports, en tous formats dans le monde entier et sans limitation de durée. En cas de désaccord, les élèves majeurs ou le responsable de l'élève mineur doivent l'indiquer sur le formulaire de demande de réinscription ou d'inscription.